

Marie-Laure Grignet
29/07/2020

AMBULANCIÈRE

En bref...

L'ambulancière transporte des malades, des blessés ou des personnes handicapées avec un véhicule spécifique, en choisissant l'itinéraire le plus adapté. Avec douceur et une parfaite maîtrise des techniques de manutention, elle installe le patient à l'intérieur sur un brancard ou un matelas "coquille". Elle travaille avec une collègue : l'une conduit et l'autre surveille l'état du patient. Elles conçoivent dans un dossier de surveillance le déroulement du transport. Responsable de l'hygiène du véhicule, elle en contrôle le bon fonctionnement. Bonne résistance physique, sens des contacts, maîtrise de soi et résistance au stress sont indispensables dans ce métier.

Dans le détail...

Transporter un patient dans un véhicule adapté à son état de santé

L'ambulancière transporte des malades, des blessés, des femmes sur le point d'accoucher ou des personnes handicapées avec un véhicule spécifique. Elle peut travailler dans une entreprise privée de transport sanitaire, mais aussi dans un établissement de santé.

Elle peut utiliser différents types de véhicules, ayant chacun une vocation spécifique, dont le degré et la sophistication des équipements vont croissants :

- le Véhicule Sanitaire Léger (VSL) transporte jusqu'à trois personnes en position assise, dans une voiture traditionnelle. Les chauffeurs de taxi exercent ce transport en VSL.
- l'ambulance proprement dite. Ce véhicule transporte une personne, en position assise ou sur un brancard.

Il existe deux catégories d'ambulances :

- la première est un véhicule qui comporte des équipements obligatoires (ciseaux, pinces à écharde, canule de bouche-à-bouche, couverture isotherme...)
- l'Ambulance de Secours et de Soins d'Urgence (ASSU) est une unité mobile de soins, qui possède notamment un défibrillateur et des matériels sanitaires. Elle prend en charge des malades plus lourdement affectés et est habilitée à recevoir les équipes des SMUR (transport médicalisé).

La Voiture de Secours d'urgence aux Asphyxiés et Blessés (VSAB) permet d'assurer les premiers soins et la surveillance du patient avec des matériels appropriés.

Tous les transports planifiés de patients sont prescrits par un médecin ou un Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU). Il peut s'agir :

- d'emmener une personne dans un établissement de santé ou de la ramener à son domicile
- d'assurer un transfert d'un centre de soins à un autre (pour passer un examen...).

Travailler à partir de la fiche individuelle de transport

L'ambulancière consulte la fiche de transport qui résume toutes les informations nécessaires à sa mission. Elle indique :

- le nom du patient, sa localisation (adresse personnelle, service hospitalier et numéro de chambre...)
- l'autonomie de la personne : valide, en fauteuil, sur un brancard...
- la nature du transport : transfert, retour à domicile...
- les précautions médicales liées à un pansement, un drain, une sonde ou une seringue électrique...
- des règles d'hygiène spécifiques (port de gants...) à appliquer pour un patient contagieux...

A son arrivée dans le service hospitalier, l'ambulancière récupère le dossier médical du patient. Elle peut réaliser pour lui les formalités d'admission ou de sortie de l'établissement.

Un travail en binôme, pour une attention permanente à l'état du malade

L'ambulancière se présente au malade et l'emmène près du véhicule. Avec douceur, elle l'installe à l'intérieur sur un brancard, un matelas "coquille" (permettant de l'immobiliser)... avec une parfaite maîtrise des techniques de manutention.

Elle vérifie le bon fonctionnement de certains appareils, règle la climatisation...

L'une des ambulancières conduit, l'autre reste près du patient. Etre au volant d'une ambulance implique de concilier souplesse dans la conduite (pour ne pas secouer le patient) et rapidité des déplacements (choix de l'itinéraire le plus adapté...). L'avertisseur sonore et lumineux ne peut être utilisé que pour les transports urgents demandés par le SAMU ou un médecin, et l'ambulancière doit veiller au respect du Code de la route.

La seconde ambulancière surveille le malade durant le trajet, le rassure, contrôle le bon fonctionnement des appareils.

L'ambulancière consigne dans un dossier de surveillance le déroulement du transport. A l'arrivée à l'hôpital, le patient est pris en charge par un brancardier, un aide-soignant, un infirmier.

Cette professionnelle doit s'adapter à tous les types de patients : personne âgée ou gravement blessée, malade psychiatrique en crise...

Des protocoles de désinfection du véhicule très précis

Responsable de l'hygiène de son ambulance, elle respecte des protocoles précis de désinfection. Elle lave régulièrement la carrosserie. Entre deux courses, elle change la literie et désinfecte l'intérieur du véhicule. Elle stérilise certains matériels et renouvelle le stock de produits médicaux en vérifiant les dates de péremption.

Elle s'assure tous les jours du bon fonctionnement de l'ambulance (avertisseur sonore, feux, matériel...).

Goût des contacts humains, bonne résistance physique, maîtrise de soi et réactivité

L'ambulancière doit avoir le goût des contacts humains, être polie, discrète et prévenante. Elle prend en charge régulièrement les clients qui ont un traitement lourd (dialyse...).

Le métier demande une bonne résistance physique, pour installer le patient, transporter le brancard dans des escaliers étroits... Le travail de nuit ou les week-ends est régulier.

Maîtrise de soi et résistance au stress sont indispensables. Ainsi, il est fréquent d'attendre un patient dont les examens ne sont pas terminés, décalant d'autant les courses suivantes. Dans les grandes villes, la circulation peut être difficile. Ces retards peuvent créer des conflits avec les soignants ou les patients.

Si l'état de santé du patient se dégrade durant le transport, il faut savoir réagir vite (prodiguer les premiers secours...) et prendre de bonnes décisions (contacter les pompiers ou l'établissement de santé d'où vient le malade...).

L'ambulancière est confrontée à la souffrance, à des situations sociales difficiles. Elle est tenue au secret professionnel.

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Collège

Pour exercer comme "auxiliaire ambulancier", c'est-à-dire comme conducteur du véhicule, il faut obligatoirement :

- justifier de "l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence" (AFGSU), indispensable pour tous les personnels travaillant au contact de patients (formation de 2 jours)
- posséder le permis de conduire depuis plus de 3 ans (ou 2 ans s'il a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée)
- posséder un certificat médical délivré par un médecin agréé, attestant de la non contre indication à exercer la profession d'ambulancier
- être à jour de ses vaccinations
- avoir suivi une formation spécifique à l'activité de 70 heures (Auxiliaire Ambulancier).

L'auxiliaire ambulancier travaille obligatoirement avec un ambulancier diplômé.

Le Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA) reste la meilleure porte d'entrée dans la profession.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à cette formation, mais il faut :

- posséder le permis de conduire depuis plus de 3 ans (ou 2 ans s'il a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée)
- réussir les épreuves de sélection (des épreuves écrites d'admissibilité, un stage de découverte de 140 heures dans une entreprise d'ambulance ou un service hospitalier et enfin une épreuve orale)
- être déclaré apte à la conduite d'une ambulance, à l'issue d'une visite médicale et être à jour de ses vaccinations.

La formation s'effectue au sein d'un Institut de Formation d'Ambulancier (IFA) et peut se dérouler en alternance. Ce cursus qui dure 18 semaines comprend des périodes d'enseignement théorique et de stage. Il est sanctionné par un examen final qui permet de travailler aussi bien dans une ambulance (transport allongé) que de conduire un VSL.

Certains employeurs apprécient que le candidat possède une formation dans le secteur sanitaire et social.

Les chauffeurs de taxi qui souhaitent transporter des patients en VSL doivent être titulaires d'un certificat de capacité spécifique.

Dans la fonction publique hospitalière, l'ambulancier est recruté par un concours sur titres organisé par chaque établissement de santé, selon ses besoins. La conduite des véhicules de Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) est soumise à une qualification supplémentaire. La possession du permis poids lourds peut être un critère de sélection témoignant de la maîtrise de la formation aux métiers de la route.

Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

Diplôme d'Etat "ambulancier"

Diplôme(s) envisageable(s) :

BEP (Certification intermédiaire) "accompagnement, soins et services à la personne"

Bac professionnel "accompagnement, soins et services à la personne", spécialité "toutes"

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre le SMIC et 1800 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 2100 et 3000 euros brut en fin de carrière.

La rémunération dépend de la qualification du professionnel, selon qu'il possède ou non le diplôme d'Etat d'Ambulancier. Elle varie aussi selon le statut d'exercice : salarié du secteur privé, employé de la fonction publique hospitalière...

Dans le secteur privé, compte tenu des temps d'attente parfois importants (difficulté à planifier toutes les missions...), il existe un système d'équivalence entre heures de présence (environ 200 par mois) et heures travaillées pour un temps plein (75% pour les nuits, dimanches et fériés et 90% pour les autres périodes). A cela peuvent s'ajouter des heures supplémentaires.

Dans la fonction publique hospitalière, il existe une bonification particulière pour les ambulanciers conduisant les véhicules du SAMU ou du SMUR.

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale favorable

Dans le secteur privé, on dénombre plus de 6.000 entreprises de transports sanitaires, employant près de 60.000 personnes ; elles utilisent un parc de 28.000 véhicules comportant autant de VSL que d'ambulances. C'est le secteur privé qui offre le plus de débouchés.

Après une sérieuse étude de la concurrence, l'ambulancier peut envisager de reprendre une entreprise. En effet, un numérus clausus est en vigueur pour les autorisations sanitaires et les Agences Régionales de Santé (ARS) ne délivrent plus d'autorisations de création. Pour s'installer, il faut attendre l'accord de l'ARS avant de pouvoir exercer. Le futur chef d'entreprise devra nécessairement avoir des talents de commercial et de gestionnaire, car les défaillances d'entreprises dans ce secteur sont nombreuses, malgré un marché en progression.

Si ce métier vous intéresse, sachez qu'il existe d'autres contextes de conduite de véhicules de secours aux blessés : chez les pompiers, à l'armée...

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé

Fonctionnaire

Artisan

Chef d'entreprise

Offres d'emploi**Pôle emploi :**

- J1305 : Conduite de véhicules sanitaires : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=J1305>

Site(s) utile(s) :

Offres d'emploi de la fédération hospitalière de France : <https://emploi.fhf.fr>

*Familles d'intérêts**Domaine professionnel*

Activité physique - Sport

Sous-famille : *Dépense physique*

Aide aux personnes

Sous-famille : *Soins aux personnes*

Technique

Sous-famille : *Conduite d'engins ou de véhicules*

Santé

Sous-domaine : *Techniques et logistique liées à la santé*

*Conditions de travail***DÉPENSE PHYSIQUE**

Dépense importante et régulière

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaires alternants
Travail le samedi ou le dimanche
Horaire supérieur à la moyenne

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**Intérieur - Plein air**

Intérieur

Milieu de travail

Bruits ou vibrations
Risques d'accidents

CAPACITÉS PHYSIQUES

Soulever, transporter
Pousser, tirer
Se pencher, s'agenouiller, s'accroupir
Rester assis plusieurs heures
Utiliser les bras, les mains, les doigts
Parler
Entendre
Voir
Marcher

Autres appellations du métier

ambulancière du SAMU

ambulancière du SMUR

*Documentation***ONISEP**

- Parcours : Les métiers du transport et de la logistique - Kiosque : Commerce, Transports, Logistique

- Parcours : Les métiers du paramédical - Kiosque : Santé, Social

- Zoom sur les métiers : Les métiers du transport routier et de la logistique - Kiosque : Commerce, Transports, Logistique

ROME

- J1305 : Conduite de véhicules sanitaires : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=J1305&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.03 : Travailler dans la fonction publique hospitalière : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.03>
- Actuel CIDJ 2.7 : Les métiers de la santé : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.7>
- Actuel CIDJ 2.746 : Ambulancier·ère : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.746>
- Carte métier : conducteur ambulancier : <http://www.cidj.com>

Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME)

fp2afs09 Opératrice / operateur d'actions de santé : <http://www.fondation-jae.org/rime/fp2afs09.pdf>

Répertoire de la fonction publique hospitalière (FPH)

05R95 Ambulancier(ière) : <http://www.fondation-jae.org/fph/05R95.pdf>

Sites utiles

AFASH Association Française des Ambulanciers SMUR et Hospitaliers

<https://www.afash.fr>

Association qui regroupe les ambulanciers hospitaliers et SMUR.

Choisir l'artisanat

<https://www.choisirlartisanat.fr>

Présentation de certains métiers de l'artisanat sous forme de vidéos.

Choisir ton avenir

<https://www.choisis-ton-avenir.com>

Informations sur les métiers et les formations dans le transport et la logistique.

FNMS Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire

<http://www.fnts.org>

Informations sur le transport sanitaire en France.

Hopital.fr

<https://www.hopital.fr>

Présentation du fonctionnement de l'hôpital, nombreux dossiers documentaires, dictionnaire médical, informations pratiques, présentation des métiers, liens vers d'autres sites...

Vidéos

AFPA

ambulancier(ière)

<http://mediatheque.webtv.afpa.fr/urls/open/1385>

L'Artisanat

Ludo, ambulancier

<https://youtu.be/RV1i7Sy-d3c>

Stéphane, ambulancier

<https://youtu.be/obHtdjllvb4>